



COMMUNE DE PAUDEX

Procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal de Paudex
du lundi 11 octobre 2010 à 20h à la salle communale

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2010
2. Communications du bureau
3. Préavis municipal n° 11/ 2010 - Législature 2011 – 2016 Rémunération du Syndic et des Membres de la Municipalité - Rémunération du Président du Conseil communal et de la Secrétaire - Rémunération des Commissions permanentes et ad hoc du Conseil communal
4. Préavis municipal n° 12/2010 – Règlement "Fonds pour l'énergie et le développement durable"
5. Préavis municipal n° 13/2010 – Arrêté d'imposition pour l'année 2011
6. Préavis municipal n° 14/2010 - Passage sous voie route du Simplon - Assainissement et rénovation
7. Préavis municipal n° 15/2010 – Changement de deux postes de distribution sur le réseau d'électricité
8. Elections complémentaires à la commission d'urbanisme
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles et divers.

M. Spring salue les membres de la Municipalité et souligne la présence M. Nippell, rédacteur pour le Régional

Le quorum étant largement atteint avec 33 conseillers présents, **le Président** déclare la séance ouverte et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Le procès-verbal de la séance du 21 juin est accepté à l'unanimité avec les corrections suivantes :

M. Voruz, p. 3 tout en bas, il ne s'agit pas d'une *stèle*, mais d'une borne milliaire ; p. 4 le taux d'impôt cantonal est de 151.5 et non de 161.5

M. Reichen, p. 5, précise qu'aujourd'hui les raccordements eaux claires et eaux usées sont toujours contrôlés avant la délivrance du permis de construire.

M. Maillard, dit qu'à la p. 4, dans la discussion du Syndic, on peut penser qu'il s'agit du résultat cantonal (au lieu de communal) qui est beaucoup plus favorable.

M. Fontannaz, p. 1, concernant l'intervention de M. Frigerio, il faut lire les conseillers « communaux » au lieu de *municipaux*.

2. Communications du bureau

Quelques instants de silence sont observés en mémoire de M. Flury décédé au début de l'été dont le Président rappelle la carrière politique et qui a été tour à tour conseiller municipal puis conseiller communal.

Le Président informe qu'il reste à ce jour 41 conseillers. Dans la dernière année de la législature, il se passera un certain nombre d'évènements liés aux prochaines élections et il espère que tous les conseillers vont se représenter pour une nouvelle législature. Il compte sur eux tous pour en parler à leur entourage afin de reconstituer l'effectif des conseillers et des suppléants et signale qu'une séance d'information est prévue sur ce sujet le 8 décembre.

Lors des votations du 26 septembre, il y a eu 45,3 % de participation. 3 personnes sont venues apporter leur bulletin de vote au bureau entre 11h et 12h.

Le Président a assisté le 6 septembre à la conférence de M. Equey organisée par la Commune de Pully au sujet des compétences des Commissions de gestion et des finances issues des Conseils communaux ou généraux, de celles des Municipalités et de leurs limites respectives.

Il annonce que la traditionnelle visite de la préfecture aura lieu le 16 novembre. Mme Anne-Marion Freiss, Préfète, viendra contrôler divers documents de la Municipalité et du Conseil. Un souper sera ensuite pris avec les Autorités de la Commune de Puidoux. Le Président ajoute que c'est une bonne occasion de faire connaissance avec d'autres communes du district que l'on n'a pas l'occasion de rencontrer souvent.

Les TL ont édité une brochure dont une vingtaine d'exemplaires sont à disposition des conseillers intéressés.

3. Préavis 11/2010 - Législature 2011 – 2016 Rémunération du Syndic et des Membres de la Municipalité - Rémunération du Président du Conseil communal et de la Secrétaire - Rémunération des Commissions permanentes et ad hoc du Conseil communal

M. Bénédic lit le rapport rédigé suite à la séance qu'a tenu la commission des finances le 28 septembre avec le Syndic : les membres de sa commission proposent d'augmenter les rémunérations par rapport à ce qui était prévu dans le préavis pour le Syndic et les Municipaux. Il est fait référence à la modestie actuelle des dédommagements alloués et au souhait d'une incitation financière plus intéressante dans le futur.

Le Président précise la proposition de modification: au point 2.1 colonne du milieu il s'agit bien de Fr. 21'000.- pour le syndic et Fr. 15'000.- pour chaque municipal.

M. Crousaz demande quel taux de travail cela représente en supposant qu'il n'y a pas la même pression pour chaque municipal selon les dicastères.

Le Syndic dit que cela représente 40 jours par année en moyenne pour les municipaux. Avec les vacances cela fait 55 jours en moyenne. Cela représente un taux de 23% mais des travaux effectués à la maison ne sont pas toujours comptés. Il énumère les chiffres de l'année passée hors vacances pour chaque conseiller municipal.

M. Frigerio dit être choqué par le peu d'augmentation proposé dans le préavis. Il trouve que le temps de travail devrait être mieux estimé y compris les vacances et moins d'heures supplémentaires devraient être faites.

Le Syndic dit que les vacances ne sont pas des heures supplémentaires. Ce sont des heures passées à des séances par exemple avec un architecte, ou avec Lausanne Région, les TL, etc. Il s'agit d'activités supplémentaires.

M. Grandjean demande si le point 3 (rémunération du Conseil) fait partie de la discussion.

Le Président dit que la rémunération du Conseil ne regarde pas la Municipalité.

M. Grandjean propose d'ajouter Fr. 1'000.- soit de doubler le forfait annuel du président.

Le Président demande s'il s'agit d'un amendement au préavis. **M. Grandjean** acquiesce.

M. Crousaz fait remarquer que ce sont des sujets sur lesquels on ne discute pas assez souvent. Il est d'accord avec M. Frigerio et dit que les remerciements oraux ne suffisent pas et qu'il faut aussi de la monnaie « sonnante et trébuchante ».

M. Barman, dit qu'il devrait y avoir un barème par rapport au pourcentage du temps de travail et trouve difficile de se faire les idées claires sur le total.

M. Quartier dit qu'il y a confusion avec les vacations, il explique que les municipaux sont payés à l'heure, ils ont une feuille à remplir. L'heure est payée Fr. 50.- (soumis à l'AVS). En plus, il y a un forfait de Fr. 10.- pour chaque heure comprenant également les déplacements (non soumis AVS). Par contre, ils ne sont pas défrayés pour les heures passées en séances de municipalité ou au Conseil communal, conformément à la Loi sur les communes.

Pour lui il s'agit d'environ Fr. 30'000.- par année. Ce montant est étonnamment stable d'une année à l'autre, moins de 10% de variation ont été constatés ces dernières années.

M. Voruz dit à M. Barman de se référer au tableau : le syndic reçoit un fixe de Fr. 1'600.- par mois. Les municipaux ont un fixe de Fr. 1'125.- par mois. Le syndic reçoit en tout Fr. 3'000.- par mois environ. Il rappelle qu'ils ne travaillent pas « pour un salaire mais pour la commune ».

M. Barman dit que ce n'est pas contradictoire et que cela représente 25% avec les vacations.

M. Quartier dit que tout est compris.

M. Barman fait référence à la Commune de Lausanne où il s'agit de professionnels.

M. Chappuis dit qu'il est juste de séparer le fixe et les vacations. Quand il s'agit par exemple d'un grand chantier comme la Bernadaz cela fait beaucoup d'heures. Il rappelle aussi qu'il n'y a pas de chefs de service pour seconder les Municipaux dans leur travail contrairement à Pully.

Le Syndic dit que lui et les municipaux « tapent » les préavis eux-mêmes.

M. Bénédic dit qu'au chiffre 2.1 le syndic touche actuellement Fr. 18'000.- et qu'il est proposé une augmentation de Fr. 3'000.-. Il explique que la Commission des finances accepte les propositions. L'amendement de M. Grandjean (+ Fr. 1'000.- pour le forfait annuel du président) est passé au vote et accepté à l'unanimité moins une abstention.

Mme Brunner propose d'augmenter aussi de Fr. 1'000.- le forfait annuel de la secrétaire. Ce 2^{ème} amendement est voté et accepté à l'unanimité.

M. Perroud propose d'augmenter les membres du bureau de fr. 20.-.

M. Crousaz dit qu'il faut une adaptation pour les membres permanents. Mais que pour les autres il s'agit de considérer l'acte politique plus que le gain.

Le Président précise que la somme de Fr. 20.- est attribuée pour les séances où le bureau nomme les commissions. Pour les commissions ad hoc chargées d'étudier les préavis, c'est Fr. 40.- pour les membres et Fr. 60.- pour le président.

Passé au vote, l'ensemble du préavis avec les deux amendements est accepté à l'unanimité

4. Préavis 12/2010 – Règlement "Fonds pour l'énergie et le développement durable"

M. Angeli lit le rapport établi à la suite de la séance avec MM. Frauchiger et Bénédic qui a eu lieu le 5 octobre en présence de M. Fontannaz. Il rappelle qu'une interpellation de MM. Bénédic & consorts a abouti à la création de ce fonds appelé à subventionner les utilisateurs de nouvelles sources d'énergie renouvelables. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

Le Président dit qu'il faut considérer cet objet en 2 parties : le règlement et les directives

Passés en revue, les articles 1 à 10 du règlement n'appellent pas de commentaires.

Mme Quartier demande, à l'art. 11, comment on peut verser quelque chose le 1^{er} janvier 2011 déjà si le fonds n'a pas encore été alimenté.

M. Fontannaz dit que la mise en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2011 et qu'il serait possible d'anticiper les versements de manière transitoire.

Passés en revue l'un après l'autre, les articles 1 à 11 des directives n'appellent pas de commentaires.

Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

5. Préavis 13/2010 - Arrêté d'imposition pour l'année 2011.

M. Bénédic, président de la Commission des finances, lit son rapport. Le Grand Conseil a décidé une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Canton, ce qui modifie le taux cantonal. La Municipalité propose de modifier le taux communal de manière symétrique afin qu'il n'y ait pas de

changement pour le contribuable. La Commission, tentée de demander une baisse de l'impôt communal, s'est ravisée en se rappelant la perte de Nespresso, contribuable important et qui selon le Syndic ne pourra pas être rapidement comblée.

Le Président parcourt ensuite les rubriques pour donner aux conseillers l'occasion de réagir, mais les points 1 à 13 n'appellent pas d'intervention.

Le Syndic informe au sujet du chiffre 13 (taxe sur la vente de boissons alcooliques) que cette taxe n'existait pas auparavant au niveau communal et que seul le Canton la prélevait. Maintenant la Commune peut aussi le faire. Deux commerçants sont concernés : Denner et la boulangerie (vente à l'emporter). Il ajoute que c'est toujours quelques milliers de francs bons à prendre au Canton.

M. Crousaz demande si on les prend à l'Etat ou si c'est en plus. **Le Syndic** dit que c'est en plus. Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

6. Préavis 14/ 2010 – Passage sous voie du Simplon, assainissement et rénovation

Mme Kettel, présidente, lit le rapport rédigé suite à la séance avec MM. Coi et Savioz en présence de M. Fontannaz. Vu l'état et l'ancienneté du passage, la commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

M. Crousaz rappelle que ce passage a été installé et inauguré en 1968 et qu'à son âge on peut lui refaire une belle jeunesse.

M. Quartier dit qu'il existe des catelles spéciales pour lutter contre les tags et qu'il envisage qu'un motif soit imaginé par les écoles de la région, ce qui leur offrira la possibilité d'une activité artistique. Le préavis et ses conclusions sont acceptés à l'unanimité.

7. Préavis 15/2010 - Changement de deux postes de distribution sur le réseau d'électricité

M. Bezençon fait lecture de son rapport suite à la rencontre de sa commission formée de MM. Perroud et Kehagias qui ont rencontré M. Fontannaz le 27 septembre.

La discussion est ouverte mais la parole pas demandée.

Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

8. Elections complémentaires à la commission d'urbanisme

Suite au décès de M. Flury et à la démission de M. Villamar, il reste 3 membres au sein de cette commission soit : M. Kehtari, Mme Martin et M. Heymoz.

M. Kehtari propose Mme Chaubert qui accepte.

Mme Martin propose M. Frauchiger qui accepte.

M. Perroud propose M. Grandjean qui retire sa candidature par souci de simplification électorale. M. Frauchiger et Mme Chaubert sont élus par acclamation.

9. Communications municipales

Le Syndic informe que les conseillers sont invités le 6 décembre prochain à 20h pour une présentation du SDEL (schéma directeur de l'Est lausannois) à l'occasion de laquelle les enjeux seront présentés par le Canton. Ce thème aura une incidence sur plusieurs préavis de l'année prochaine.

M. Voruz informe l'assemblée que les 2 derniers actes de la saga Nespresso sont terminés. La Commune engrangera 1 à 2 millions de moins suite au départ le 15 juin 2010 de Nespresso international, mais elle a tout de même eu l'occasion de se faire un joli bas de laine pendant 10 ans. Il ajoute que ce vide sera comblé par l'arrivée de la branche suisse de Nespresso qui paiera 100% d'impôts l'année prochaine sur Paudex.

M. Fontannaz est content que les préavis et notamment celui sur le « fonds » aient été acceptés. Il tiendra le Conseil au courant de son utilisation.

L'apprentie Joanna Oliveira a réussi son CFC avec un prix d'anglais, elle est en Angleterre pour une année.

Selon l'information de Swissgrid, le parlement fédéral a décidé d'attribuer plus d'argent dans la promotion des énergies renouvelables et la subvention des installations de biomasse, de force hydraulique, d'énergie éolienne et de géothermie sur liste d'attente. Concernant le domaine du photovoltaïque, Swissgrid estime que d'ici 2014, environ 1/3 des demandes seront satisfaites. La grille tarifaire du réseau électrique a été modifiée, les abonnés seront informés prochainement par courrier.

M. Meystre informe que les travaux pour le PGA et le plan de zone ont commencé en septembre, à coup de séances de 3-4 heures. Cela concerne aussi le projet global d'aménagement des rives. Des fascicules « Réseau T » ont été distribués aux conseillers, il signale à la page 11 un intéressant photomontage de la route du Simplon. Il y a des options intéressantes de ronds-points au lieu de présélection par exemple à la sortie de Nespresso et à la limite avec Lutry.

M. Quartier dit le SDIS Lutry-Paudex a reçu fin août un nouveau tonne-pompe d'une valeur de Fr. 550'000.- offert par l'ECA. Il sera fonctionnel début novembre après une instruction. Ces véhicules d'intervention ne sont pas trop grands et sont identiques sur l'ensemble du Canton, ce qui facilite la collaboration avec d'autres SDIS.

La convention de partage de « la déchetterie intercommunale de la Perraudettaz » a été signée par les Communes de Lausanne et Pully. Les habitants de Paudex pourront utiliser cette déchetterie sur présentation d'une carte délivrée par l'administration communale (Fr. 2.80 par carte). Les passages sont facturés Fr. 4.20. Le démarrage est satisfaisant.

M. Reichen, informe que lors de la Fête des Vendanges, le char de Paudex a été décoré sur le thème des pompiers et tracté par la vieille Landrover appelée « la grand-mère ». Le seul bémol étant que les enfants de Paudex étaient sur un autre char.

Les travaux de la crèche ont débuté aujourd'hui, mais seront terminés courant 2011. L'ouverture est prévue pour l'automne 2011. Il fait remarquer que les enseignants sont flexibles et que le projet est motivant pour tout le monde.

10. Propositions individuelles et divers

M. Frigerio soumet une initiative à l'assemblée concernant l'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics. Il aimerait que cette demande soit renvoyée à la Municipalité sous forme de motion ou de postulat.

Il ajoute qu'une telle demande a été acceptée par la Commune de Lausanne en décembre 2009.

M. Chappuis ne savait pas que chaque passage à la déchetterie était taxé. Il demande que des précisions soient apportées, par exemple dans le Coquadit.

M. Quartier dit qu'en effet c'est mieux de regrouper son matériel pour aller en une fois à la déchetterie.

M. Chaubert demande qui gère les transports des données internet dans la Commune, car il trouve que le débit dans le haut de la commune est moins haut que prévu.

M. Fontannaz répond que c'est Swisscom et Cablecom (avec système coaxial). Il ajoute qu'un système de fibre optique est à l'étude dans certaines communes.

M. Grandjean demande à la Municipalité, après le refus du préavis 13/2009 le 23 novembre dernier (refus du postulat Grandjean), quelles sont les démarches qui ont été entreprises depuis et les résultats.

Le Syndic dit que pour acheter la parcelle 256, il faut un vendeur qui est en l'occurrence M. Bovey. Un conseiller avait dit qu'il fallait procéder à l'expropriation or la Loi sur l'expropriation dit que le tribunal entre en action seulement s'il y a une raison majeure, mais comme il s'agit là de mettre des balançoires c'est très compliqué et « on n'est pas sorti de l'auberge ». Le Syndic ajoute que M. Grandjean est en possession du document de l'arrangement entre la Commune et M. Giobellina.

M. Crousaz est énervé, car il a l'impression d'être « promené par le bout du nez ». Ce document public existait en 1981. La promesse était faite à court terme. M. Bovey, qui est son voisin, lui a dit qu'il est d'accord de vendre à certaines conditions, mais que la Commune n'accepte pas ses conditions.

M. Meystre informe l'assemblée qu'entre-temps M. Bovey a fait recours contre la mise à l'enquête publique de l'extension de la 2^{ème} partie du chemin des Peupliers qui doit rejoindre le chemin des Hérons. Ce recours ayant été « balayé » par le jugement, on pourra bientôt finir la route, sauf si M. Bovey fait recours auprès du Tribunal fédéral.

Selon Maître Journot, la partie civile est plus facilement négociable et au Nord c'est la propriété de M. Giobellina. S'il y a bien eu une discussion entre MM. Bovey, Giobellina et la Commune, M. Bovey demandait en contrepartie un droit à bâtir sur la parcelle 256 alors que celle-ci est inconstructible selon la Loi sur l'aménagement du territoire.

Le Syndic dit que M. Bovey était d'accord de faire la route s'il peut construire au Nord, mais qu'il a fait opposition 2 jours plus tard.

M. Quartier dit qu'une barrière et une haie ont été mises au bord du lac le lendemain de la décision du conseil. Les choses vont rester à ce stade assez longtemps. La Municipalité avec les commissions d'urbanisme va étudier un plan d'ensemble incluant cette fameuse parcelle 256.

M. Frigerio dit que cette convention n'inclut pas M. Bovey et qu'il s'agissait d'une contrepartie de M. Giobellina qui n'a pas été respectée. C'est la Commune de Paudex qui est lésée par cette histoire.

M. Grandjean encourage la Municipalité à entreprendre une étude de faisabilité d'exploitation, d'utilisation pour le bien public de la parcelle 256.

M. Chappuis partage l'avis de M. Frigerio dans le sens où dans toutes les discussions c'est à M. Giobellina seul de respecter ses engagements de l'époque.

Le Syndic dit que le propriétaire de la parcelle n'est pas vendeur.

M. Crousaz dit que M. Bovey avait été dédommagé par M. Giobellina pour cet échange et que 30 ans après les intérêts sur la valeur du terrain devraient être intéressants.

M. Frigerio dit que la convention prévoyait le cas de figure où M. Bovey ne voulait pas vendre et que cela engage M. Giobellina

Mme Martin dit que M. Giobellina a profité de construire (centre patronal) et que la contrepartie (zone verte) était en échange.

M. Frigerio rappelle qu'il avait déposé une « initiative » et qu'il n'a pas eu de réponse.

Le Président rappelle que les formes d'interventions prévues par le règlement du Conseil sont le postulat, la motion ou le projet de règlement. Il lui propose de transformer son initiative en postulat, et invite celui-ci à le lui faire parvenir pour la prochaine séance du mois de novembre, où il sera mis à l'ordre du jour.

La parole n'est plus demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h50

La prochaine séance est fixée au lundi 22 novembre à 20h

Le Président

La Secrétaire

Jean-François Spring M.-Ch. Capt